

Comte
Kunsts
6
A.P.4.

21674 - 5

À Vienne ce 8 Avril 1815.

Monseigneur

Au moment où nous sommes obligés de faire les plus grands efforts pour reconquérir la tranquillité, que la paix de Paris et le Congrès de Vienne auroient peut-être assurés à l'Europe, si on n'avoit pas fait l'expérience dangereuse d'avoir transigé avec le crime, en laissant Bonaparte, Murat et nombre de leurs complices en état de nuire, je crois remplir un devoir sacré en m'occupant des moyens pour rendre les secours que nous pourrions donner à la cause commune aussi efficaces qu'ils peuvent le devenir, et pour maintenir la gloire militaire dont le Hanovre a de tout temps joui. Il est naturel que notre armée ne sauroit être parfaite à l'heure qu'il est, une longue guerre a d'autant plus moissonné notre population qu'outre le nombre des militaires qui ont été assez heureux de pouvoir parvenir à combattre pour leur Souverain légitime, la conscription de l'Usurpateur en a entraîné un grand nombre à la boucherie. C'est après un tel épuisement que nous avons recommencé à lever, en présence de l'ennemi, un nouveau corps de troupes. Nous sommes parvenus, avec l'assistance généreuse de la Grande-Bretagne, à mettre 30,000 hommes sous les armes. La bonne volonté et le zèle le plus ardent même ne sauroient cependant suppléer au défaut d'Officiers expérimentés et agguérés. Les 26,000 hommes que nous aurons bientôt en Flandres, sont, à ce que

j'apprends, bien en hommes, mais il est naturel qu'ils
 devraient se ressentir de ce manque si essentiel.

D'un autre côté la Légion Allemande, ce Corps
 qui a servi avec tant de distinction sous le premier
 Capitaine de notre siècle, compte un grand nombre
 d'excellents Officiers, tandis qu'il est réduit en
 nombre, et qu'il se trouve sans moyen de se recruter,
 à moins que le Hanovre ne lui fournisse les hommes.
 Notre population ne souffre cependant pas d'exceder
 le nombre susmentionné des troupes que nous
 mettons en campagne, car il en faut encore pour
 défendre l'intérieur du pays et pour maintenir la
 police.

Dans cet État de choses rien ne seroit plus naturel
 que de songer à réunir, dès à présent deux Corps
 qui sont destinés à l'être un jour. L'Angleterre est
 convenu en 1805. de nous rendre, six mois après la paix:
 "such men of the Legion as are liable to serve, as a
 Corps, in their then State of military Equipment"
 Le terme de cette restitution étoit à la vérité échue à
 la fin du mois de Novembre 1813, mais il est heureux
 sous les circonstances présentes, que la Légion Alle-
 mande soit restée sur pied. Je crois que ce seroit
 une faute impardonnable, si, de la part des Gouverne-
 ment du Hanovre, l'on ne songeroit pas à conserver
 pour l'avenir la Légion, telle qu'elle est et sans
 trop changer sa composition. L'esprit de Corps ne
 se donne pas, il doit être acquis par le Service
 même. C'est effectivement dans la vue de conserver

la Légion que Votre Altesse Royale a différé à faire lever des régiments de gardes à Hanovre, afin de pouvoir ci-après faire entrer la Légion à notre Service comme Gardes Hanovriennes.

L'armée du Duc de Wellington gagneroit si on pouvoit engager la Légion à passer dès à présent, à notre Service pour la faire compléter, soit par des bataillons de ligne, dont on renverroit les cadres dans le Hanovre, soit par des Volontaires des bataillons de Landwehr. L'Angleterre et le Hanovre pourroient s'arranger, pour le calcul des nombres à fournir par chaque Puissance, en comptant le nombre d'hommes qu'ils auroient respectivement fourni pour leur parts.

La difficulté principale qu'il faudroit vaincre, ce seroit celle qui résulte de la différence de la Solde ainsi que des avantages stipulés aux Officiers de la Légion, qui jouissent d'un rang permanent dans l'armée Angloise et qui ont droit de prétendre à la demie paye, avantages trop considérables pour leur être bonifiés par le Hanovre, dès que l'Angleterre voudroit les leur disputer du chef de la règle: qu'un Officier perd ces avantages en rentrant en service étranger.

Je ne saurois hazarder de faire des propositions pour lever cette difficulté. J'ignore si le Gouvernement Anglois pourroit assigner aux Officiers des Annuités équivalentes à la demie paye lorsqu'ils passeroient au Service du Hanovre. Pour tout le reste je suis persuadé que si Votre Altesse Royale veut

consulter Monseigneur le Duc de Cambridge et
employer le Général Charles Allen pour arranger
l'affaire avec la Légion elle-même, qui ce corps se
prétera volontiers à tous les Arrangemens équitables
et qui tendront à la gloire des Armes de Votre
Majesté Royale.

L'Opinion du Duc de Wellington, devant être d'un
grand poids dans cette affaire, j'expédie, sur l'avis de
Lord Planchy, cette dépêche, sous cachet volant, à
Son Excellence, à fin qu'Elle puisse, si Elle le jugeroit
à propos, l'accompagner de Ses remarques.

L'Arrangement devoit se faire de manière à ne
pas devenir onéreux à nos finances qui ne sauroient
supporter des charges majeures à celles qui pèsent
sur elles d'après les Arrangemens qui existent déjà.
Je suis avec la plus profonde vénération

Mon Seigneur

De Votre Majesté Royale.

Le plus humble et le plus
sévère serviteur
Le Duc de Wellington

8 pp.